



JUNIOR FISHING TOUR

« COUP »

2024

Rencontres de pêche au coup « jeunes » en Morbihan
(au 1er janvier de l'année en cours)

2 catégories d'âge :

***JUNIOR -> Les moins de 14 ans**

***ESPOIR -> Les 14/17 ans**

Challenge amical de pêche au coup réservés aux jeunes (de moins de 18 ans) ayant comme objectifs, l'échange et la convivialité. Ces rencontres sont organisées par la Fédération départementale de pêche accompagnée des bénévoles des AAPPMA du Morbihan.

REGLEMENT

1. MODALITÉS DES RENCONTRES

Ces rencontres souhaitent rassembler les jeunes pêcheurs au Coup dans un esprit convivial et de partage. Elles se dérouleront du bord en individuel. Les rencontres, sous tous ses aspects, seront réglementées par le présent règlement et les extensions réglementaires locales qui le compléteront. Ils devront obligatoirement être suivis par tous les concurrents. Outre les points de ce présent règlement, seront appliqués :

- La législation française d'exercice de la pêche conformément au Code de l'environnement.
- La législation du département, où se disputent les rencontres, en matière d'exercice de la pêche, conformément à l'arrêté préfectoral réglementant la pêche dans le Morbihan.

2. INSCRIPTIONS

Les participants disposeront de tous les éléments et informations d'inscriptions sur le site de la Fédération de pêche du Morbihan : <http://morbihan.federationpeche.fr/> .

L'organisation limite les inscriptions à 20 pêcheurs.

Le coût de l'inscription sera Gratuit pour chaque pêcheur en 2024.

Les participants devront s'inscrire par internet (site de la Fédération de pêche) sur un formulaire créer spécialement pour l'évènement. La fiche d'inscription fera office d'attestation parentale.

Une fiche « parcours/technique » sera également présente avec la fiche d'inscription au plus tard, une semaine avant l'épreuve. Cette fiche indiquera les informations générales de la rencontre :

- La date, les horaires ainsi que le lieu de rendez-vous,
- Les délais et formalités requises pour s'inscrire,
- L'équipement éventuellement spécifique à cette rencontre (bottes...),
- Le programme (règlement) propre à la date complétant le présent règlement.

3. DÉROULEMENT

◆ Les rencontres se dérouleront en individuel. L'organisation sera chargée d'effectuer un tirage au sort au début de l'évènement pour définir les postes de pêche des participants.

◆ La compétition se déroulera exclusivement au coup (canne télescopique ou emmanchement). Pas de pêche au lancer.

◆ Les rencontres se dérouleront sur une demi-journée et comporteront une seule manche. Le temps de pêche sera d'environ 2h. Les heures de départ et de fin seront fixées par le comité d'organisation pour garantir le meilleur déroulement sportif.

◆ Le parcours et les postes de pêche seront présentés à l'ensemble des concurrents lors du briefing de la rencontre. Elles seront matérialisées sur le terrain à la convenance de l'organisation. L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones particulières, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques, les lignes haute tension, etc.....

◆ Les catégories d'âges seront séparées dans des secteurs différents.

◆ Déroulement des rencontres et signaux sonores :

1er signal : Installation sur les postes de pêche et début des contrôles (bourriches...).

2ème signal : Amorçage

3ème signal : Début de pêche.

4ème signal : Reste 5 minutes.

5ème signal long : Fin de la pêche. Le dernier signal marque la fin de l'épreuve.

A ce signal, seuls les poissons pris et mis hors de l'eau seront comptabilisés.

◆ Le comité d'organisation (animateurs référents) ce donne le droit de conseiller et d'aider les participants au besoin dans une équitée générale.

◆ En fin de rencontre, il est formellement interdit de rejeter à l'eau ou sur les rives les restes d'amorces ou d'esches.

4. PARTICIPANTS

Ces rencontres sont ouvertes à tous les pêcheurs de moins de 18 ans. Deux catégories d'âges seront réalisées, les 14/17 ans et les moins de 14 ans.

Pour participer, il faudra compléter la fiche d'inscription, la fiche d'autorisation parentale et avoir une carte de pêche en cours de validité.

Il sera demandé aux participants de se respecter les uns les autres, de respecter les autres usagés et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité d'organisation.

De même, il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore présente.

Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.

5. INSTALATION ET ÉQUIPEMENTS

◆ Lorsque les emplacements sont délimités, le pêcheur dispose de tout l'espace pour s'installer. Il n'est pas tenu de se placer devant son numéro.

◆ Pêche uniquement à la canne télescopique ou emmanchement. Catégorie JUNIOR = canne de 7 m maximum et catégorie ESPOIR = canne de 10 m maximum.

◆ Les pontons sont autorisés, hors de l'eau ou partiellement dans l'eau, seulement pour permettre l'alignement avec les voisins directs et non pour se positionner en avant (après autorisation des organisateurs).

◆ Pour l'installation du matériel, une aide extérieure sera tolérée.

◆ En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne. Cependant, ils peuvent avoir jusqu'à 2 cannes pendant l'épreuve.

◆ Les participants sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons sans arpillons ou à les écraser ! (Ce n'est pas une obligation). Un seul hameçon maximum par ligne de pêche!

◆ La bourriche est obligatoire. La longueur immergée devra être au minimum de 1,50 mètre. La bourriche métallique est interdite. La bourriche ne pourra être mise à l'eau qu'à l'issue du passage des contrôleurs.

◆ La quantité d'esches (toutes confondues) est limité à 0.5 litre maximum par pêcheur. Les esches destinées à l'amorçage et pour l'hameçon, toutes confondues, devront être présentées dans des boîtes fermées et leur contenu devra être vérifié. Seules les esches présentées et contrôlées dans les boîtes pourront être utilisées.

◆ La quantité d'amorce quant à elle, est limitée à 5 litres (env 5 kg) maximum par pêcheur. L'usage des pellets et bouillettes est interdit pour l'amorçage et pour escher l'hameçon. Les graines cuites (maïs, chènevis, ...) sont comptabilisées avec les amorces. Pendant la manche, les pêcheurs auront tout loisir d'effectuer un amorçage léger « rappel ».

◆ Il s'agit bien d'un challenge amical (ce n'est pas une animation encadrée). Il faudra donc que chacun prévoit son propre matériel.

Pour des raisons de sécurité et d'équité entres les participants, la pêche en wading, l'utilisation de waders ou de cuissardes est interdite.

6. POISSONS ACCEPTÉS ET VALIDATION DES PRISES (PESEE)

◆ Le classement se fera uniquement au poids sur la totalité des poissons pêchés avec une précision au grammes (attention à l'affichage du peson en kg) -> **1 gramme = 1 point**

◆ Sont considérés valides toutes les espèces de poisson prises même si, accidentellement, celui-ci n'est pas pris par la bouche. Le harponnage volontaire est interdit.

◆ Le matériel de pesée sera géré par l'organisation et adapté au contrôle.

◆ Jusqu'à l'arrivée de l'équipe de pesée, les pêcheurs ne sont pas autorisés à sortir les bourriches de l'eau.

◆ Seul le pêcheur et l'organisation est habilité à contrôler la pesée.

◆ Après la signature de la fiche de pesée par le pêcheur (ou le représentant), aucune réclamation ne sera prise en considération.

◆ Dans le cas de très petits poissons (alevins) et si la balance n'affiche rien, les pêcheurs concernés seront départagés au nombre de poissons et placés à la suite de ceux classés au poids.

◆ En cas de prise d'un très gros poisson (ex : carpe...), la pesée peut en être effectuée en cours d'épreuve par un responsable de l'organisation pour remise à l'eau immédiate devant le pêcheur.

7. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

◆ Le classement général est obtenu par addition des points obtenus sur chaque manche (si plusieurs manches).

◆ Dans le cas exceptionnel d'une égalité parfaite (points, poids total sur la ou les 2 manches) les pêcheurs seront départagés soit sur un lancer de précision soit sur une pêche à la canne télescopique par « mort subite » (c'est-à-dire au premier poisson pêché) sur le même poste de pêche.

◆ Seront récompensés les 3 premiers pêcheurs au classement générale par catégorie d'âge (Les moins de 14 ans et les 14-17 ans).

D'autres récompenses annexes viendront compléter la remise des prix (plus gros poisson...). L'ensemble des participants se verront remettre des lots de participation à l'évènement.

8. COMPORTEMENT

◆ Toujours et à tous moments, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.

- ◆ Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale.
- ◆ Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs et à faire preuve de courtoisie à leur rencontre.
- ◆ Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.
- ◆ Les pêcheurs veilleront à être respectueux de l'environnement (utiliser les poubelles sur site, pour ne pas jeter de papiers, restes alimentaires, fils, leurres...dans l'eau ou sur les berges).

9. INTEMPERIES ET/OU MODIFICATIONS DE RENCONTRE

Le comité organisateur peut annuler une manche ou la totalité de l'épreuve si la sécurité des participants ne peut être assurée, notamment en ce qui concerne les conditions climatiques et les inondations. En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche son départ sera retardé. Si les conditions le permettent et dans la mesure des possibilités horaires.

Si la rencontre est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Les organisateurs se réservent le droit à des modifications de règlement et restent souverains concernant la modification du présent règlement.

10. DROITS A L'IMAGE

En validant l'inscription, vous acceptez de rétrocéder votre droit à l'image à la Fédération de pêche du Morbihan lors des photos prises pendant les rencontres. Cette dernière pourra les utiliser librement dans le cadre de ces activités de communication et de promotion du Loisir pêche.

